

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

taire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3106 Société : 58.092

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Habib Zouha RIAN

Date de naissance :

Adresse : El Jmaa 4 Rue 12 n° 25

Tél. : 0612 769 582 Total des frais engagés : 2036,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :/...../.....

Nom et prénom du malade : Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le :/...../.....

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

EXECUTION DES ORDONNANCES

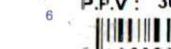
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE LUMIERES ROUTE DE RABAT AIN SEBAâ CASABLANCA 03 29 52 49 29	25/01/21	2036,50

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature de Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

L.O.T. 200517 EXP 02 2024 P.P.V. 134.80 134,80		L.O.T. 200518 EXP 02 2024 P.P.V. 134.80 134,80	
SOINS DENTAIRES			
Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat-R.P.1. Ain sebaâ Casablanca Kardegeic 75 mg. sac b 30 P.P.V. : 30,70 DH  6 118000 061847		Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat-R.P.1. Ain sebaâ Casablanca Kardegeic 75 mg. sac b 30 P.P.V. : 30,70 DH  6 118000 061847	
Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat-R.P.1. Ain sebaâ Casablanca Kardegeic 75 mg. sac b 30 P.P.V. : 30,70 DH  6 118000 061847		Sanofi-aventis Maroc Route de Rabat-R.P.1. Ain sebaâ Casablanca Kardegeic 75 mg. sac b 30 P.P.V. : 30,70 DH  6 118000 061847	
MONTANTS DES SOINS			
D 81 Sanofi-aventis Maroc 8 (Route de Rabat-R.P.1. 7 Ain sebaâ Casablanca 6 Kardegeic 75 mg. sac b 30 P.P.V. : 30,70 DH  5 118000 061847		PER. 11/2021 D.O.F. KARDEGIC 75MG SACHETS B30 P.P.V:30DH70  6 118000 061847	
DEBUT D'EXECUTION			
FIN D'EXECUTION			
Coefficient des travaux			
DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 35533411 11433553 B			
(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
MONTANTS DES SOINS			
DATE DU DEVIS			
DATE DE L'EXECUTION			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS			
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION			



Casa, le 25/01/2021

FACTURE N° 1256

Mme Moutal Zohra Veuve Riad

Qte	Désignation	PU	Total
4	Zenovans 75	183,50	734,00
5	Cardinal 25	95,00	475,00
5	Noostropyl	134,80	674,00
5	Kardologie 75	3070	153,50
			2036,50
	Acétyl à la sonne de = Deux DH Cinqquante Cents	7,50	Trente six

~~PHARMACIE LUMIÈRES
LAHRICHI SARLAU
550 Bd. AL QODS - AÏN CHOCK - INARA
Tel. : 05 22 52 40 29~~

LOT : 200517
UT AV : 04/2021
PPV : 95,00DH

كادينزور

LOT : KA93465
UT AV : 09-2022
PPV : 95,00DH

LOT : 200517
UT AV : 04/2023
PPV : 95,00DH

کارڈینور®

LOT: KA92391
PER: 06-2022
PPV: 95,00DH

FACTURE N° 1526

کارڈینور

LOT: KA93465
PER: 09-2022
PPV: 95,000H

LOT: 200518
EXP 02 2024
PPV 134.80

200516
02 2024
134.80
134.80

L U T 200515
E X P 02 2024
P P V 134.80
134.80